



Le Bourguifontain

N°49 - JUIN 2025
www.fontainelebourg.fr
sg@fontainelebourg.fr

À vos agendas

5 & 19 JUIN

Bébés lecteurs entre 9h et 10h30 - à la bibliothèque

14 & 15 JUIN

Spectacles de fin d'année organisé par l'ABSCL (Théâtre le 14 juin / Zumba le 15 juin à partir de 16h) - Salle des Tourelles

15 JUIN

Bourguifon'trail organisé par les Iraiductibles - Espace de la Roselière à 8h30

18 JUIN

Jeux de société de 15h à 17h30 - à la salle Léon Malandin

20 JUIN

Bourgui Summer Fest - Salle des Tourelles - à partir de 18h30

21 JUIN

Boum des CM2 - Salle des Tourelles

28 JUIN

Fête des écoles

4 JUILLET

Guinguette - City stade à partir de 20h

5 ET 6 JUILLET

Salon du bien-être et de l'artisanat - Salle des Tourelles

7 JUILLET

Ramassage des encombrants - inscriptions en mairie

DU 7 JUILLET AU 1ER AOÛT

Accueil de loisirs

DU 25 AU 27 JUILLET

Fête Sainte-Anne

6 SEPTEMBRE

Forum des associations - Salle des Tourelles

13 SEPTEMBRE

Voyage des anciens

ÉDITO



Chères Bourguifontaines, Chers Bourguifontains,

1875 habitants ! Voici le nouveau décompte de la population de Fontaine-le-Bourg à la suite du recensement effectué en ce début d'année 2025. Notre commune continue d'accueillir de nouveaux habitants et je me réjouis de ce dynamisme. Ceci est le signe qu'il fait bon vivre dans notre village. Les membres du conseil municipal et moi-même nous attacherons à l'avenir à ce que cela se poursuive.

En ce sens, vous découvrirez dans ce journal la future salle de sports, pour laquelle les travaux devraient débuter à l'automne, sous réserve de l'attribution des subventions de l'État. Enfin, nos enfants et sportifs disposeront d'un équipement digne de ce nom pour s'épanouir dans leur pratique sportive ! Je tiens d'ores et déjà à remercier vivement la Région Normandie représentée par son président Hervé Morin et son vice-président Guy Lefrand ainsi que le Département de la Seine-Maritime représenté par son président Bertrand Bellanger et son vice-président Julien Demazure. Ils ont très largement soutenu notre projet dans le cadre du contrat de territoire Inter Caux-Vexin nous attribuant ainsi le maximum de subventions. Je remercie également chaleureusement Cyril Chaisner, conseiller municipal délégué aux travaux, qui s'investit beaucoup pour que cette construction soit la plus efficiente et durable possible. Le projet sera réalisé sans hausse d'impôt, comme l'ont souhaité les élus du conseil municipal, réunis au mois d'avril dernier. Le budget de l'année 2025 a été voté à l'unanimité. Il donnera les moyens aux services municipaux de proposer la meilleure qualité de service.

Je vous donne rendez-vous pour tous les événements du printemps et de l'été, qui seront nombreux. Ne manquez pas la 3ème édition du Bourgui Summer Fest, le vendredi 20 juin. Je suis très fier que nous ayons réussi à créer un événement intercommunal, « Les Scènes Summer Fest », associant à notre projet les communes de Clères et de Bosc-le-Hard, pour trois événements musicaux soutenus financièrement à 80% par l'Union Européenne, via les fonds Leader.

Votre maire
Dany Lemétais

État-civil

Naissances

Luna Bertrand
Agathe Chemin
Victoria Soyez
Isaure Désanglois
Alice Clatot Mauduit
Léon Carel

Décès

Juliette Prouet
Pierre Lebaillif

Sommaire

À vos agendas	p1
État-civil	p1
Le conseil municipal a décidé	p2
Travaux	p3
Événements	p5
Bibliothèque	p6

Arrêt sur images	p7
La chronique d'Alain Dugard	p8

UNE NOUVELLE SALLE DE
SPORT POUR L'AVENIR

P3

EVENEMENTS

P5

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

1. Energies - Renouveau de l'adhésion de la commune de Fontaine-le-Bourg au groupement de commandes du SDE76 pour l'achat d'énergies - Délibération adoptée à l'unanimité
2. Energies - Etude de la mise en œuvre d'une centrale solaire photovoltaïque en toiture de la future salle de sports par le SDE 76 - Délibération adoptée à l'unanimité
3. Finances - Présentation de l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement liées au projet de construction d'une nouvelle salle de sports - Demandes de subventions DETR et DSIL - Délibération adoptée à l'unanimité
4. Voirie - Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération sur la RD151 - Délibération adoptée à l'unanimité
5. Ressources Humaines - Mise à jour du tableau des emplois permanents et suppressions des postes vacants - Délibération adoptée à l'unanimité
6. Ressources Humaines - Convention pour la mise à disposition par le CDG 76 d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) - Autorisation de signature - Délibération adoptée à l'unanimité
7. Ressources Humaines - Adhésion au groupement de commande du CDG 76 pour la réalisation du DUERP - Autorisation de signature - Délibération adoptée à l'unanimité

8. Ressources Humaines - Autorisation de principe de recruter des agents contractuels remplaçants - Délibération adoptée à l'unanimité

9. Jeunesse - Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - Programmation et modalités - Hiver, Printemps et Été 2025 - Délibération adoptée à l'unanimité

10. Jeunesse - Aide aux voyages scolaires - Délibération adoptée à l'unanimité

11. Culture - Spectacle animation de la bibliothèque - Demande de subvention au Département de la Seine-Maritime - Délibération adoptée à l'unanimité

12. Institution - État annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2024 - Le Conseil municipal prend acte.

13. Divers - Remboursement de frais - Délibération adoptée à l'unanimité

14. Divers - Prise en charge exceptionnelle de frais pour l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Délibération adoptée à l'unanimité

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2025

1. Finances - Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 - Délibération adoptée à l'unanimité

2. Finances - Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Délibération adoptée à l'unanimité

3. Finances - Vote des taux d'imposition 2025 - Délibération adoptée à l'unanimité

4. Finances - Adoption du Budget Primitif 2025 - Délibération adoptée à l'unanimité

5. Finances - Subventions aux associations 2025 - Délibération adoptée à l'unanimité

6. Ressources Humaines - Création d'un emploi non permanent à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité - Délibération adoptée à l'unanimité

7. Culture - Les Scènes Summer Fest 2025 - Conventions de partenariat avec les communes de Clères et Bosc-le-Hard - Autorisation de signatures - Délibération adoptée à l'unanimité

8. Jeunesse - Transports scolaires - Participation communale à l'abonnement des collégiens et des lycéens - Délibération adoptée à l'unanimité

9. Jeunesse - Organisation d'un mini-camp à Jumièges - Délibération adoptée à l'unanimité

10. Intercommunalité - Chambre régionale des comptes - Rapport d'observations définitives de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin - Le Conseil prend acte du rapport d'observations définitives

ENVIRONNEMENT

ENSEMBLE, PIÈGEONS LES FRELONS

Grand succès ! Mardi 8 avril, plus de 150 bourguifontains étaient réunis à la salle des Tourelles à Fontaine-le-Bourg, pour la conférence sur le piégeage des frelons au printemps, animée par Florian Colombel de l'entreprise SOS Frelon 76. Chaque participant a reçu gratuitement un piège à frelons à installer dans son jardin, offert par la commune. A la fin du printemps, un recensement du nombre d'insectes piégés sera opéré. Si vous n'avez pas pu vous rendre à la réunion et que vous souhaitez obtenir un piège à frelons, contactez la mairie de Fontaine-le-Bourg au 02.35.34.67.37, ou par mail à l'adresse secretariat@fontainelebourg.fr. Nous vous rappelons par ailleurs que la commune participe à hauteur de 50 % du coût de l'élimination des nids de guêpes et de frelons, grâce au partenariat avec SOS Frelon 76. Pour toute demande de prise en charge, contactez la mairie ou Florian Colombel au 06.17.92.59.30





UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS POUR L'AVENIR !

Après trois ans d'études techniques et budgétaires, la commune de Fontaine-le-Bourg finalise le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la salle de sports sur le terrain de l'Espace de la Roselière. Fin 2026, la commune devrait disposer d'un nouvel équipement moderne et polyvalent, au bénéfice de tous les bourguifontains.

C'est un important chantier qui se prépare. Sous réserve de l'attribution des marchés de travaux aux entreprises à la fin de l'été, les opérations de V.R.D et de gros œuvre, première étape pour la construction de la nouvelle salle de sports de Fontaine-le-Bourg, devraient débuter à l'automne avec l'entrée des pelleteuses sur le site. Quinze mois seront nécessaires pour élever la structure et réaliser les aménagements intérieurs.

La construction de cet équipement s'inscrit dans une dynamique forte de la municipalité de répondre aux besoins croissants des habitants en matière d'activités physiques, de loisirs et de vie associative. Située à proximité des écoles, la future salle sera conçue pour accueillir un large éventail de disciplines : sports collectifs (basket-ball, handball, volley-ball), badminton, tir à l'arc, tennis de table, initiation à l'escalade... Une salle annexe de 170 m² accueillera des activités associatives complémentaires.

Une construction de haute qualité

La salle de sports sera construite suivant des standards élevés de qualité et de durabilité. Le bâtiment sera conçu selon les normes de haute performance énergétique, avec une ventilation double flux et une isolation renforcée pour limiter les déperditions thermiques. Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture afin de produire une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la salle. Le surplus sera revendu à EDF et générera une recette financière pour la collectivité.

Plus qu'un simple équipement, il s'agira d'un véritable lieu de vie, pensé pour les clubs locaux et les établissements scolaires, permettant à chacun de pratiquer une activité physique dans les meilleures conditions. De plus, avec des installations accessibles aux personnes à mobilité réduite, cette salle contribuera à renforcer l'inclusion et le vivre-ensemble.

Le soutien des partenaires institutionnels

Le financement de l'opération d'investissement est assuré grâce au concours de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime, qui ont déjà confirmé à la commune leurs fortes contributions, considérant le rayonnement de l'équipement pour le territoire et les qualités du projet. L'État précisera les conditions de sa participation financière au début de l'été, permettant ainsi de compléter et de valider le plan de financement de l'opération.



« Une attention particulière a été portée à la conception architecturale pour offrir un bâtiment à la fois fonctionnel, esthétique et parfaitement intégré à son environnement, avec une ouverture complète, depuis les salles, vers le site de la zone humide de la Roselière. Afin de garantir un confort optimal aux usagers, l'acoustique et la lumière naturelle ont été au cœur des réflexions.

Le bâtiment sera porté par des fondations ancrées à 15 mètres de profondeur sur pieux. Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur performance, leur durabilité et leur impact environnemental réduit. »

Cyril Chaisner, conseiller municipal délégué aux travaux

Directeur de la publication : Dany Lemétais
Conception, maquette : Christelle Fassio, Sylvain Fassio
Rédaction : Christelle Fassio, Alain Dugard, Sébastien Sellier, Sylvain Fassio

Tirage : 850 exemplaires
Crédit photos : Sylvain Fassio, Alain Dugard, Sébastien Sellier
Impression : IROPA
Dépôt légal : en cours

LA PLAINE DU CITY STADE POURSUIT SON ÉVOLUTION

Les dernières semaines ont été mises à profit pour améliorer votre cadre de vie. La commune a ainsi procédé à l'installation d'un nouveau jeu sur la plaine du city stade. Adapté aux jeunes enfants, il offre des toboggans, passerelle et autre mur d'escalade, particulièrement appréciés. Les agents du service technique municipal ont assuré la mise en sécurité du jeu et la plantation des haies autour de l'espace réaménagé. Un portail en bois a également été posé. Il y a quelques mois, la communauté de communes Inter-Caux-Vexin investissait également sur le site pour y installer un parcours VTT accessible à tous. Le site poursuit ainsi son évolution souhaitée par la municipalité, pour devenir un lieu d'animation, d'activités et de rencontres.



Vous recherchez le calme et la détente ? Ces nouveaux mobiliers ont été installés pour vous ! Deux transats en bois et une table de pique-nique ont été financés et installés par la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, le long des berges du Cailly, sur l'espace de la Roselière. Ces nouveaux équipements viennent valoriser les itinéraires de randonnée majeurs du territoire.



DANS LA LUMIÈRE

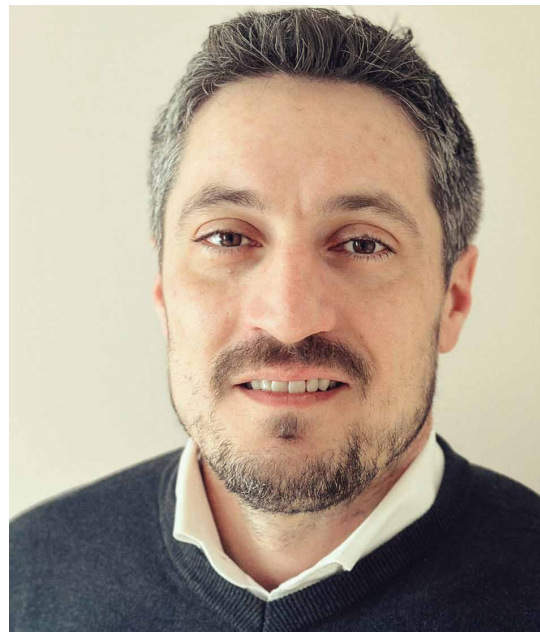
En ce printemps 2025 est menée la dernière opération de changement des lanternes d'éclairage sodium en lanternes à LED. Entrepris il y a près de dix ans par les élus du conseil municipal, le programme arrive à son terme. Les hameaux des Maissonnettes, du Mesnil, du Mesnil Englier et du Hamel sont désormais équipés.. Subventionnés à près de 60 % par le SDE76, les travaux permettent de réduire de plus de 50% la consommation d'électricité pour l'éclairage public. Cette baisse de la consommation compense ainsi la hausse du coût des énergies subie ces dernières années.



VIE ÉCONOMIQUE

BENOIT VIVIER, AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE SWISSLIFE

Benoît Vivier est agent général d'assurances chez SwissLife, à Fontaine-le-Bourg. Il a débuté son activité en août 2014 et est spécialisé dans la protection sociale, l'épargne retraite, la prévoyance et la complémentaire santé. Son objectif est d'accompagner les chefs d'entreprise, les professions libérales et les particuliers dans la sécurisation de leur avenir financier, les aider à trouver des solutions pour se constituer une épargne retraite, optimiser leur fiscalité et protéger leur famille en cas d'aléas de la vie. Il propose des bilans personnalisés afin de leur offrir des solutions adaptées à leur situation. Benoît Vivier privilégie une relation de proximité et de confiance avec ses clients. En tant qu'indépendant, il est disponible et à l'écoute pour proposer des solutions sur mesure, en tenant compte des objectifs personnels et professionnels. Son siège social est situé au 236 rue des écoles à Fontaine-le-Bourg. Il se déplace sur rendez-vous du lundi au vendredi. Contact au 07.86.87.55.40 ou par mail benoit.vivier@agence-swisslife.fr



ÉVÉNEMENTS

LE BOURGUI SUMMER FEST REVIENT... EN GRAND FORMAT !

Chers Bourguifontains, préparez-vous à vivre un mois de juin exceptionnel avec le Bourgui Summer Fest 2025 ! Cette année, notre festival local prend une nouvelle dimension en devenant intercommunal, tout en gardant son cœur battant à Fontaine-le-Bourg. Après un premier concert à Bosc-le-Hard en avril et une escale prévue à Clères le 14 juin, c'est chez nous, le 20 juin, que se déroulera la grande soirée de clôture du festival. Et quelle soirée ! Dès la fin d'après-midi, la commune va vibrer au rythme d'une programmation riche et éclectique : rock, électro, pop et DJ sets vont s'enchaîner sur scène avec les groupes Reminder, Kolia K, Orange Yeti, Doorshan, Ramen Break, Alice April et Maeva Carter. Il y en aura pour tous les goûts et pour tous les âges !

Un grand bravo aux bénévoles, sans qui rien ne serait possible. Leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur font toute la force du BSF. Vous aussi, vous pouvez rejoindre l'aventure ! Que ce soit pour aider à l'installation, accueillir le public ou soutenir l'organisation, chaque coup de main compte. Pour devenir bénévole, contactez la mairie : votre village a besoin de vous !

Le Bourgui Summer Fest, c'est votre festival. C'est gratuit, c'est en plein air et c'est chez nous. Venez en famille, entre amis, avec vos voisins : faisons vibrer ensemble Fontaine-le-Bourg !

Un événement soutenu par l'Union Européenne

Le Bourgui Summer Fest est organisé dans le cadre de l'événement « Les Scènes Summer Fest », porté par les communes de Fontaine-le-Bourg, Clères et Bosc-le-Hard, unies pour proposer un projet culturel innovant et fédérateur. Le projet a reçu à ce titre le soutien financier de l'Union Européenne, via les fonds LEADER. Sont également partenaires les entreprises FARS, CIO FARS et de GROUP SOLUTIONS.



Crédit photo : Jérôme Lanier

3ÈME ÉDITION DU BOURGUIFON'TRAIL, INSCRIPTIONS OUVERTES !

Les Iraïductibles vous donnent rendez-vous le dimanche 15 juin à Fontaine-le-Bourg pour une nouvelle édition du Bourguifon' Trail ! Ne manquez pas cet événement sportif et convivial ! Au programme, deux parcours trail adaptés à tous les niveaux, de 10 km et 22 km, une marche de 8 km et un trail enfants. La commune de Fontaine-le-Bourg offre un cadre exceptionnel au cœur de la nature normande. L'événement permettra de le mettre en valeur auprès de tous les participants. Inscrivez-vous vite !

Informations : <https://les-iraiductibles.jimdofree.com/>

Inscriptions : <https://in.njuko.com/bourguifontrail-2025>



RENDEZ-VOUS POUR LA GUINGUETTE DE L'ÉTÉ !

Vendredi 4 juillet, retrouvons-nous pour la guinguette de l'été, au city stade ! Dans une ambiance musicale, nous vous invitons à partager un moment de convivialité. Des tables et des bancs seront à votre disposition. Vous pourrez apporter votre panier repas, à partager si vous le souhaitez, ou vous restaurer auprès des food-trucks présents sur le site.



LA FÊTE SAINTE ANNE S'INSTALLE

Fin juillet, comme chaque année, le Comité d'animations de Fontaine-le-Bourg vous proposera le meilleur des programmes pour un week-end joyeux et estival : feu d'artifice, repas et manèges forains. Du 25 au 27 juillet - Plaine du city stade.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Notez-le dans votre agenda ! Samedi 6 septembre 2025, toutes les associations bourguifontaines seront réunies à la salle des Tourelles pour vous présenter leurs activités pour la saison 2025/2026 et enregistrer vos inscriptions. Nouveau ! L'ABSCL proposera tous les jeudis des cours de danse de salon et du ying yoga !

BIBLIOTHÈQUE

UN SPECTACLE POUR LE JEUNE PUBLIC

Le mercredi 19 février, pendant les vacances scolaires, la bibliothèque de Fontaine-le-Bourg a organisé un spectacle pour les enfants à partir de 2 ans. La compagnie « La Cerise sur le Mot » est venue nous présenter « Bookiwi » dans la salle des Tourelles. Ce spectacle drôle et poétique sur le thème des livres et de l'imagination que l'on peut avoir durant une lecture, a beaucoup plu aux enfants que l'on a entendu rire. Plus de cinquante parents et une centaine d'enfants ont pu assister à cette représentation. Les enfants sont venus déguisés et l'après-midi s'est terminé par un goûter de crêpes... tout le monde s'est régalé ! Nous vous attendons nombreux l'année prochaine !

Lucie Gardembas, élève en classe de terminale et nouvellement bénévole à la bibliothèque de Fontaine-le-Bourg.



LA BIBLIOTHÈQUE ANIME SON POTAGER

Mercredi 30 avril après-midi, une douzaine d'enfants, accompagnés d'un parent ou grand-parent, ont participé aux ateliers autour du potager. Nos artistes en herbe ont semé radis, carottes, haricots puis ont créé de magnifiques œuvres : marque-pages de fleurs séchées, sculptures poétiques en papier, grenouilles sauteuses en origami. Nous avons poursuivi l'après-midi par une histoire, « le lapin de printemps » en kamishibai, (petit théâtre en bois originaire du Japon) raconté par Lucie et Sabine pour terminer par un goûter bien mérité sous un soleil resplendissant. Merci aux participants. Et n'oubliez de venir entretenir le potager ! Les mauvaises herbes poussent souvent plus vite que les légumes. Nous comptons sur vous.



Le coup de cœur de la bibliothécaire



Ne dites pas à ma mère que je suis handicapée, elle me croit trapéziste dans un cirque

de Charlotte de Vilморin



Les jours de grisaille, plongez-vous dans la lecture de ce livre. Son humour décapant inondera votre cœur de soleil. Pourtant, le sujet est grave : comment vivre quand on est profondément handicapé ? Situations concrètes, vécues dans un optimisme étonnant, mais sans en édulcorer les difficultés : voilà qui redonne du courage à notre cœur !



Ceci est mon corps

de Charlotte de Vilморin

Si vous avez aimé le premier récit de Charlotte, vous découvrirez, dans ce deuxième livre, la source de son énergie qu'elle découvre progressivement pour s'y livrer totalement. L'humour est toujours là, mais l'horizon s'élargit et nous fait porter le regard vers l'Eternel.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi de 16h30 à 18h30 / Mercredi de 10 h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h (sauf pendant les vacances scolaires)

Adresse : 83 rue du Mont-Grumont - tél : 02.76.52.87.92

Email : bibliotheque@fontainelebourg.fr

<https://www.facebook.com/76690Biblio>



Félicitations à la famille Dressler-Bodard pour leur victoire au Défi du lecteur organisé par la bibliothèque de Fontaine-le-Bourg ! Dany Lemétais, le maire, leur a remis en récompense un bon cadeau à valoir dans une librairie, pour avoir identifié 47 titres célèbres de livres sur les 50 cachés sur la fresque.

ARRÊT SUR IMAGES



Course cycliste et randonnée pédestre organisées par le Vélo Club Bourguifontain le 5 avril



Repas des aînés organisé le 30 mars à la salle des Tourelles par la commune et le CCAS



Visite du Centre d'Incendie et de Secours de Fontaine-le-Bourg par les enfants de l'école maternelle le 25 mars



La Déraillois le 13 avril



Conférence de presse - Présentation du Festival «Les Scènes Summer Fest» 2025 en présence des maires de Fontaine-le-Bourg, Bosc-le-Hard et Clères



Repas italien organisé à la cantine scolaire dans le cadre d'une journée à thème avec l'association Europe-Echanges



la chronique d'alain dugard

LES REPÈRES ALTIMÉTRIQUES : DISCRETS TÉMOINS DU PASSÉ

De petites pièces de fonte plus connues sous le nom de « repères de nivellement » se cachent sur les édifices pérennes publics ou privés le long des routes départementales traversant notre village. Elles ne sont visibles qu'à des yeux avertis. Un petit patrimoine à préserver absolument car le réseau altimétrique demeure, aujourd'hui encore, un outil très utile !

Un nivellement pour quoi faire ?

Cette opération technique permet de connaître la différence de niveau entre deux points. Si ces deux points ne sont pas au même niveau, c'est-à-dire dans le même plan horizontal, il existe entre eux une pente. Une inclinaison à connaître pour construire des ouvrages sur des bases solides, faire couler l'eau par gravité, faire couler les égouts, pour calculer les pompes, les dimensions et la pression dans les tuyaux qui enverront l'eau dans les réservoirs et en permettre la distribution, faire un projet de route, etc.

Paul-Adrien Bourdalouë dirige les opérations...

Dès l'antiquité, les Egyptiens, les Mésopotamiens, les Grecs puis les Romains appliquent les techniques de nivellement. Sous le Directoire, le 19 mai 1798 précisément, un corps expéditionnaire commandé par Bonaparte part du port militaire de Toulon en direction de l'Égypte. Parmi cet armement considérable, il y a également cent soixante-sept savants dont des topographes issus de Polytechnique. Ils doivent étudier la possibilité de percement d'un canal à travers l'isthme de Suez pour assurer la libre et exclusive possession de la mer Rouge à la Première République française.

Les résultats issus de ces travaux amènent à l'abandon momentané du projet. En 1847, une mission est envoyée sur place pour réitérer les opérations effectuées en 1799. On confie la responsabilité de la brigade topographique à un conducteur des Ponts et Chaussées né à Bourges : Paul Adrien Bourdalouë. Grâce à des méthodes et du matériel novateurs, parmi lesquels on peut citer

l'égalité des portées ou la mire parlante, Bourdalouë remet en cause la construction d'écluses. Le nouveau nivellement organisé en 1853 lui donne raison. En novembre 1854, Ferdinand de Lesseps est chargé par le vice-roi Saïd de constituer une compagnie en vue de creuser le canal, sans écluse.

Le premier réseau national de nivellement, l'obsession de l'ingénieur-topographe

Reçu par Napoléon III, et fort du soutien de puissantes personnalités politiques françaises, Bourdalouë est chargé de 1857 à 1864 du premier nivellement géométrique d'ensemble exécuté en Europe. L'opération principale, de haute précision, est celle des lignes de base à rapporter au niveau moyen de la mer. Les altitudes de tous les points du réseau sont déterminées à partir d'une même référence : le zéro Bourdalouë. C'est le trait 0,40m de l'échelle de marée du Fort St Jean à Marseille (décision ministérielle du 13 janvier 1860).

La création du service du NGF

En 1878, le ministère des Travaux publics conduit par Charles de Freycinet décide de poursuivre l'œuvre de Bourdalouë. Le travail est confié à un service public dirigé par Charles Lallemant (1857-1938). L'ingénieur des Mines améliore le réseau de nivellement de son prédécesseur et affine le niveau 0 qu'il fixe à la cote 0,329 m de l'échelle de marée de Marseille contre 0,40 m précédemment. Les repères cylindriques en fonte sont placés à environ 50 cm du sol, ils comportent l'inscription « Nivellement Général ».

Le disque central indiquant l'altitude est vissé après les opérations de calculs. Chaque repère est désigné par un matricule, ensemble de lettres et de chiffres. Le Service du Nivellement Général de la France intègre l'Institut Géographique National (I.G.N.) le 1^{er} juillet 1940. Entre 1962 et 1969, l'IGN (devenu en 2012 l'Institut national de l'information géographique et forestière) remet en état le réseau de base en conservant l'origine du réseau NGF/Lallemant.

Le système de référence vertical officiel devient le NGF/IGN69. Aujourd'hui, l'existence de différents types de points géodésiques est essentiellement liée aux deux procédés de triangulation qui permettaient, avant l'avènement des techniques modernes de positionnement par satellite, de déterminer les coordonnées d'un point : l'intersection et le relèvement. Les points géodésiques sont protégés par une servitude de droit public.

A. Dugard



Repère N°J.R3-69 Colombier du Grand-Tendos



Repère N°J.R3-74 Eglise de Fontaine-le-Bourg



Repère N°J.R3-75 Mairie de Fontaine-le-Bourg